



problèmes avec un délégué du personnel

Par **coriolis**, le **09/02/2011** à **14:53**

Bonjour.

Nous rencontrons de grosses difficultés avec un délégué du personnel qui fait tout ce qu'il peut pour pourrir l'ambiance sur le site où je travaille, en insinuant des choses, mais toujours en restant dans le flou, ce qui fait qu'on ne peut pas faire grand chose contre lui.

Notre entreprise recrute régulièrement des salariés, et de ce fait, nous avons une annonce permanente au niveau de Pôle emploi.

Or, nous venons d'apprendre aujourd'hui par le conseiller Pôle emploi lui-même qui s'occupe du suivi de notre annonce que ce même délégué du personnel s'est rendu dans cette agence Pôle emploi la semaine dernière, se présentant comme IRP de notre entreprise. Il a ensuite affirmé qu'une des mentions portée sur l'annonce diffusée par Pôle emploi était inexacte (ce qui est une allégation mensongère). Comme le responsable Pôle emploi avec qui nous sommes en contact était absent lors de cette visite, les personnes de l'agence ne sachant trop que faire, ont retiré l'annonce. Nous avons été informés par le responsable Pôle emploi, qui lors de son retour a été étonné de cette visite et a contacté le responsable de notre site à ce sujet.

Ne s'est-il pas mis en tort vis-à-vis de la direction de l'entreprise ? Et si oui, quels sont les éventuels recours dont on dispose contre lui ?

Merci par avance de votre réponse.

Par **P.M.**, le **09/02/2011** à **18:28**

Bonjour,

C'est à l'employeur d'en décider éventuellement avec l'aide de ses conseils payés sur les frais généraux de l'entreprise car on ne sait pas si les allégations de ce Délégué du Personnel étaient tout à fait mensongères...

Même un salarié protégé n'est pas exonéré d'une procédure disciplinaire adéquate et est par ailleurs pour ce qui concerne le renouvellement de son mandat soumis au vote des salarié(e)s...

Par **rugbys**, le **09/02/2011** à **18:37**

Bonjour,

Ne vous laissez pas impressionné avec "les frais généraux payés par le travail des salariés" !

Il y a des patrons-voyou et aussi des délégués malhonnêtes.

Faites vous faire un courrier par Pôle emploi où il expliquera qu'une personne est venue dans leurs locaux et décrire ses dires.

Vous pouvez également envoyer une lettre à son syndicat pour vous plaindre avec copie à l'inspecteur du travail.

Les syndicats n'acceptent pas, à juste titre que l'on salisse leurs combats bien légitimes.

C'est arrivé à un délégué syndical départemental qui dénigrait une assistante R.H., sa désignation lui a été retiré par le syndicat.

Cdlt